



Sauvegarde de Montsoreau
Loi 1901
Agréée à l'Environnement
02 41 51 74 46

ASSOCIATION SAUVEGARDE DE MONTSOREAU

CREATION

« Sauvegarde de Montsoreau » a été créée le 5 août 1999.

OBJET (article 2 des statuts)

« L'association a pour objet de préserver le patrimoine urbain et naturel de la commune. Elle prendra, en particulier, toutes les initiatives nécessaires pour la défense et la mise en valeur des éléments du site de Montsoreau présentant un intérêt archéologique, historique, esthétique, paysager et humain. Elle se préoccupera, aussi, de tous les problèmes d'environnement, au sens large, comme la protection et la lutte contre les pollutions.

A ce titre elle pourra organiser des manifestations et initier toute action extérieure à la commune qui rentre dans ses objectifs ou y participer »

AGREMENT AU TITRE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

« Sauvegarde de Montsoreau » a été agréée au titre de la protection de l'environnement par l'arrêté préfectoral D3-2004 n°9 du 6 janvier 2004, pour toutes les communes faisant partie de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement.

SIEGE SOCIAL MAIRIE DE MONTSOREAU

NOMBRE DE MEMBRES EN 2009 : 70

COTISATION ANNUELLE : 12 EUROS

Adresse « Sauvegarde de Montsoreau », 8 rue de la Bonnardière, 49730 Montsoreau

L'association est à votre disposition pour tous les renseignements qui entrent dans ses objectifs. Veuillez contacter la présidente Simone Boyer à l'adresse ci-dessus.

Tel. 02 41 51 74 46

Courriel : boyer062@orange.fr

ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION



Les Herbilleux de « Sauvegarde de Montsoreau »

Les membres de l'association qui le désirent, mais également toutes les personnes qui souhaitent entretenir et fleurir les rues et les espaces du village avec l'aide du personnel communal, peuvent participer, chaque mois, à une demi-journée d'activité sur le terrain.

L'association a par ailleurs

- ◆ organisé de nombreuses expositions et visites du village,
- ◆ honoré 4 personnages historiques du village,
- ◆ participé à la création d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager, et à la création d'un Plan de Prévention des Risques d'Effondrement, à différentes commissions de mise en valeur de la Départementale 947,
- ◆ proposé divers aménagements dans le village,
- ◆ demandé le classement du site de Candes-Montsoreau,
- ◆ réclamé le démontage d'un parvis récent devant l'église de Parnay classée monument historique,
- ◆ restauré deux maisons de vigne,
- ◆ procédé au relevé du patrimoine communal et de différents sites troglodytiques et publié 2 brochures sur le sujet,
- ◆ effectué diverses recherches aux archives départementales.